



EN MAI

LA DIRECTION FAIT CE QUI LUI PLAÎT

Un CSE exceptionnel s'est tenu ce jeudi 07 mai 2020. L'ordre du jour de ce dernier était le suivant :

- 1- *Poursuite de l'information, consultation du CSE en vue de la mise en œuvre d'une période d'activité partielle, consécutive à l'épidémie COVID19 jusqu'au 31 mai 2020.*
- 2- *Poursuite de l'information, consultation sur le planning et l'organisation des départs en congé d'été.*
- 3- *Poursuite de l'information, consultation sur le projet d'arrêt de l'activité production site de Sorgues du 18 au 24 mai 2020.*
- 4- *Information, consultation sur le plan de retour dans les bureaux.*

- 1- Concernant la mise en œuvre d'une période d'activité partielle, vos élus ont une nouvelle fois voté CONTRE. On ne reviendra pas sur nos motivations, elles n'ont pas changé depuis le début de la pandémie. **De nouveau, les salariés, au titre du chômage partiel pour garde d'enfants, peuvent renouveler leur demande jusqu'au 31 mai 2020 en joignant avec l'attestation habituelle, une attestation sur l'honneur signifiée à l'employeur.**
- 2- Encore une fois, ce vote est repoussé à prochaine échéance car aucune planification arrêtée par la direction.
- 3- Sur la consultation de ce projet, la CGT s'est abstenue même si des travaux devraient être réalisés côté HX, aucune présentation ne nous en a été fournie. Pour la CGT, nous serons loin d'une remise à niveau équivalente à un arrêt d'été normal essentielle pour la viabilité de ce vieil atelier.
- 4- Vos élus CGT se sont abstenus pour cette consultation. Suite aux nouvelles consignes sanitaires dictées par le gouvernement, chaque salarié doit bénéficier d'un espace de 4m2 afin d'éviter une contamination. La priorité reste le télétravail, néanmoins la Direction prévoit d'alterner le présentiel et le télétravail (nous reviendrons un peu plus loin sur le télétravail...).

Chaque salarié revenant sur le site devra au préalable suivre « un accueil sécurité spécial COVID ».

La prise de poste sans passage par cette mesure, sera susceptible de sanction disciplinaire pour le salarié.

Il est donc de la responsabilité des managers d'informer les salariés reprenant le travail et de les inscrire sur cet accueil sécurité. **Plusieurs sessions seront organisées et si elles sont saturées le salarié sera renvoyé chez lui jusqu'à la prochaine session.**

Concernant le positionnement de certains salariés dans des ateliers où ils n'ont pas l'habitude d'y travailler, un point sera fait sur les formations des opérateurs avec les managers. Ce qu'il en ressort, est que tout opérateur arrivant dans un nouvel atelier n'est pas destiné à occuper un poste sans formation préalable. La crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID19 ne doit pas être une raison pour ne pas respecter les règles pyrotechniques. **Même si la Direction affirme que chaque salarié doit être habilité à son bâtiment de destination, nous connaissons aussi les pratiques de certains managers du site.**

La CGT a émis des réserves quant au basculement de personnel de 5*8 en 3*8 sans avenant au contrat de travail ce qui a motivé une interruption de séance de la part de la direction. Il en est ressorti que ces personnels resteraient en 5*8 (en mode dégradé) la semaine du 11 mai sur les bâtiments 280 et 295. Le 3*8 étant maintenu au bâtiment 660.

A la demande des salariés, la CGT a proposé de remodifier les horaires de prise de poste (passage de 4h40 à 3h40). Ce qui donnerait trois horaires d'embauche : 3H40 ; 4H00 ; 4H20. La direction s'est engagée à étudier ce point et nous répondra la semaine prochaine.

Ce deuxième CSE Exceptionnel présidé par L.Pévet, s'est déroulé comme la semaine dernière, à la vitesse supersonique.

La volonté de la Direction serait de pouvoir arriver à la même vitesse à la fin du mois de mai pour faire ses annonces de performance industrielle et de modification du temps d'ouverture du site et, surtout, de nos ateliers de production.

Boostés par les récentes ordonnances du gouvernement la Direction Générale est euphorique.

Se débarrasser du code du travail...elle en rêvait...le gouvernement le fait en utilisant à outrance les faveurs de l'état d'urgence sanitaire qu'il vient de s'octroyer !

Une Direction également débarrassée des inspecteurs du travail qui se voient sommés par la Direction Générale du Travail de rester confinés dans leurs locaux et de ne pas importuner les employeurs !

Pour faire taire les « chameilleurs », dans son ordonnance du 2 mai, le gouvernement vient d'enfoncer le clou en rendant impossible le recours à l'expertise pour les CSE dans le cas de décisions liées aux Covid19.

La logique de ces ordonnances, comme la décision de rouvrir les écoles le 11 mai est belle et bien la reprise du travail à marche forcée au détriment de la sécurité des salarié.e.s et des citoyen.nes !

Mais dans cette période, la Direction Générale par l'intermédiaire de son Général en chef a besoin de faire croire aux salariés que nous sommes dans le même bateau... **A la CGT Eurengo, nous connaissons bien ce slogan patronal mais depuis des années que les dirigeants d'Eurengo l'utilisent c'est toujours la même chose, nos dirigeants mènent la barque tout droit vers l'iceberg, et lorsqu'on s'y approche, ils quittent le navire avec le canot de sauvetage doré pendant que les salariés continuent de ramer !!!**

Alors pour nous faire croire que leur intérêt n'est pas qu'économique, **la Direction Générale a pris la décision unilatérale, c'est-à-dire sans négociation, de verser la Prime Pouvoir d'Achat à la sauce Macron, c'est-à-dire totalement défiscalisée.**

Le versement de cette prime a été revue par ordonnance et permet à la Direction de la verser à hauteur de 1000€ mais sous conditions...

Tout d'abord, seuls les salariés touchant jusqu'à 3000€ brut/mois peuvent en bénéficier. Ensuite il faut avoir travaillé sur la période allant du 18 mars au 10 mai. Mais **seuls les travailleurs présents sur site sont éligibles, les télétravailleurs n'en bénéficieront pas.**

Certains toucheront donc une prime proratisée à leur temps de présence sur site, tandis que ceux travaillant en télétravail ne toucheront rien.

Evidemment les salariés en chômage partiel à cause de l'arrêt de leur atelier, les salariés envoyés en confinement et les salariés en garde d'enfants ne sont pas éligibles à cette prime.

Pendant toute cette période, il ne faut oublier que beaucoup de salariés qui sont revenus travailler ont changé de cycle de travail avec une baisse de rémunération associée.

Pendant toute cette période ceux qui ont été au chômage partiel ou en garde d'enfants verront lors du versement de la prime semestrielle l'impact du chômage partiel sur cette prime.

Pour la CGT, cette prise de décision unilatérale devrait être étendue à l'ensemble des salariés ayant travaillé sur cette période et surtout être accompagnée de mesures plus fortes comme nous avons été les seuls à demander :

- **Maintien de la rémunération du cycle de travail initial lors qu'un changement de cycle entraîne une baisse de salaire.**
- **Maintien de l'intégralité de la prime semestrielle sans impact du chômage partiel**

Pour la CGT, même si nous considérons que les travailleurs ayant pris des risques pour revenir sur le site (la plupart d'entre eux n'avaient pas le choix...) peuvent légitimement recevoir une prime exceptionnelle, nous regrettons que cela soit financé par les économies faites sur le salaire et la prime semestrielle de l'ensemble des salariés.

Evidemment pour nos dirigeants le versement de cette prime PPA, restera un joli élément de communication auprès des industriels de la Défense.

Evidemment, pendant cette même période, les bonus ont été versés aux cadres dirigeants, on verra plus tard si la Direction décide d'en communiquer le montant....

Peu importe les discours de nos hommes politiques ou de nos dirigeants, les citoyens et les salariés ne sont pas dupes !!! **Cette crise sanitaire a été gérée de manière irresponsable, avec pour seul but de conserver la santé économique du pays et non du peuple.**

Si certains restent muets pendant cette période, ce n'est pas le cas de la CGT.

C'est pour cela qu'à l'heure de la réouverture des écoles, la CGT Vaucluse avec SOLIDAIRES et la FSU ont écrit à l'ensemble des maires et mairesses du Vaucluse ainsi qu'au Président du Conseil Départemental pour leur demander de reporter la réouverture de l'ensemble des établissements scolaires et de la petite enfance au mois de septembre prochain.

En effet lors de son allocution du 28 avril dernier, le Premier Ministre a annoncé la mise en œuvre du processus de déconfinement, qui débutera le lundi 11 mai, accompagné d'une réouverture progressive des écoles, collèges, lycées ainsi que des crèches et, contrairement à l'avis des professionnels de santé.

Ainsi le gouvernement a confirmé son choix : celui de la santé financière des entreprises et de l'économie, bien avant la santé des enfants, des salariés et de la population. Tout en faisant peser la responsabilité sur les élus locaux. La seule solution c'est le report de la réouverture de ces établissements et le prolongement des mesures d'accompagnement (chômage partiel, Autorisations Spéciales d'Absence pour les fonctionnaires...), voire l'adoption de nouvelles dispositions pour venir en aide aux populations en difficulté et notamment aux enfants.

Et ce n'est pas tout, la CGT exige la gratuité des masques pour TOUS !!! C'est une question de santé publique et de justice sociale !

Faut-il le rappeler ? Notre pays est la sixième puissance économique mondiale. Notre pays est le troisième au monde en termes de dividendes versés aux actionnaires et le premier en Europe ! Et, pourtant, notre pays n'a pas été en capacité de fournir des masques à sa population.

Au scandale du manque de masques s'ajoute, aujourd'hui, le scandale du prix des masques. **On peut estimer le budget « masques » pour une famille de 4 personnes entre 100 et 300 euros, par mois !**

La CGT demande la gratuité des masques pour tous les usagers ; masques pour le grand public et, dès lors qu'ils sont au travail, masques fournis par les employeurs. C'est une question de santé publique et de justice sociale qui doit être prise en charge par l'État et les employeurs. Tous les stocks doivent être réquisitionnés afin d'en assurer une gestion publique. D'ailleurs, les stocks apparus soudainement dans les grandes surfaces doivent être distribués gratuitement. Ils ne doivent pas être l'objet de gain commerciaux ou d'appel d'offres (carte de fidélité, « vente liée », etc.).

La CGT exige que tous les employeurs fournissent gratuitement des masques de type FFP2 ou FFP3 à tous les salariés, en quantité suffisante pour couvrir les plages horaires de travail et non des masques serpillières comme chez Eurengo.

À quelques jours du 11 mai, il est grand temps de ne pas faire supporter en plus, dans la période, le coût de masques vendus à des prix exorbitants. Les injonctions contradictoires doivent cesser. Des vies sont en jeu. La CGT exige l'accès gratuit aux masques pour toutes et tous, leur réquisition et gestion par les pouvoirs publics.

En attendant, pour info, lors du dernier Conseil d'Administration d'Eurengo les budgets financiers ont été présentés, il faut s'attendre à des attaques sociales de grande ampleur dans les mois à venir puisque la Direction Générale a officiellement provisionné des grèves !!!

Personne ne peut remettre en cause notre militantisme, la CGT construira avec les salariés, la riposte nécessaire aux attaques de la Direction.

Comme les politiciens, nos Dirigeants, pour faire briller leur carte de visite...seraient capables de manger du cirage.

Prochain CSE ordinaire : le 15 mai 2020

dscgteurengo@gmail.com www.facebook.com/cgteurengo